

LRAR & mail

L'OPINION

Direction de la Rédaction

14 rue Bassano
75116 PARIS

Paris, le 1er décembre 2017

Objet :
Droit de réponse article « VTC, moteur à explosion sociale » du 1er décembre 2017 d'Emmanuelle Ducros

Madame, Monsieur le Directeur de la Publication,

Par la présente lettre recommandée AR, je sollicite, en vertu de l'article 13-1 de la loi du 29 juillet 1881, la publication dans vos colonnes de mon droit de réponse à l'article rédigé par Madame Emmanuelle DUCROS et publié dans votre édition du 1er décembre 2017, dont le texte suit :

« Selon un article de l'Opinion, pour les VTC « *l'accès à la profession passe désormais par un examen digne de l'ENA* »... Très flatteur pour les chauffeurs TAXIS !!!

Si le Ministère des Transports assure que le taux de réussite oscille entre 35 % et 40 % à l'examen des VTC, celui des TAXIS atteint quasiment 100 % !

Le taux d'échec à l'examen des VTC prouve que le niveau d'exigence des pré-requis entre un candidat à l'examen taxi et un candidat à l'examen VTC n'est indéniablement pas le même.

A cet égard, rappelons que la partie théorique de l'examen VTC et de l'examen TAXIS comporte un tronc commun couvrant environ 80% du total de l'épreuve... Taxis et VTC devant répondre à quelques questions relevant de « compétences spécifiques ».

Il est peut-être temps de tenir compte du professionnalisme des chauffeurs de taxis. Chauffeur Taxi est un métier et comme tout métier, l'obtention du diplôme est sanctionnée par un examen comportant des épreuves théoriques et pratiques.

Quant à la pratique, soulignons que sur la voie publique le taux d'accidentologie des conducteurs VTC est inversement proportionnel au taux de réussite aux épreuves théoriques... au point que certaines compagnies d'assurances refusent de garantir ces « pseudo professionnels » au motif que statistiquement les VTC sont responsables d'un nombre croissant d'accidents.

Les chauffeurs VTC prétendent exercer le même métier que les chauffeurs taxis et visent constamment à obtenir les mêmes droits, pourquoi devraient-ils bénéficier d'un niveau d'examen inférieur, voire inapproprié ? Pourquoi n'auraient-ils pas à connaître l'URSSAF, la TVA, les principes d'amortissement, alors qu'ils sont entrepreneurs ?

Rachid BOUDJEMA

Président de l'Union Nationale des Taxis - UNT »

Vous remerciant,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur de la Publication, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
Rachid BOUDJEMA

